



# « CHATS ERRANTS »

Les naissances de chats se multiplient sur notre commune.

Le sujet étant évoqué en conseil municipal la mairie décide de passer une convention avec l'école du chat d'Arbois, afin de ralentir, voire de stopper le nombre de naissances comptabilisées sur notre commune.

Des pièges seront mis en place pour capturer les chats errants afin de les stériliser, et de les identifier par tatouage ou puce électronique. « identification des carnivores domestiques, registre I-CAD »

Après le passage chez le vétérinaire et avec l'aide de l'école du chat, ils pourront ensuite être pour la plupart placés en familles d'accueil ou revenir au village.

**Après concertation avec la responsable de l'école du chat, nous conseillons aux propriétaires de chats ou chattes de faire identifier leurs animaux par un vétérinaire de leur choix afin qu'il n'y aucune confusion aux moments des adoptions.**

Si un chat non pucé vous appartenant a été capturé, vous serez redevable du montant de l'identification et de l'opération de stérilisation pour le récupérer dans un délai de 15 jours maximum.

L'adjoint au Maire

